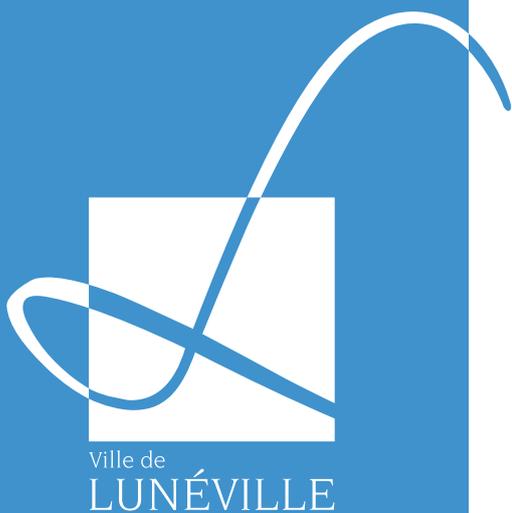


CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



2025

BUDGETS PRIMITIFS
Rapport de
présentation

SOMMAIRE

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE	3
I – LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE	4
1 – L'équilibre du budget primitif	5
2 – La balance du budget primitif	6
3 – La section de fonctionnement	7
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	9
4 – La section d'investissement	12
<i>A – Les recettes d'investissement</i>	12
<i>B – Les dépenses d'investissement</i>	14
5 – Les budgets annexes	17
<i>A – Eau</i>	17
<i>B – Locations</i>	17
<i>C – Restauration Municipale</i>	18
II – LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE	19
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	22
<i>A – Commerce</i>	22
<i>B – Culture et animations</i>	23
<i>C – Sports et Jeunesse</i>	24
<i>D – Enseignement</i>	24
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	25
<i>A – Nature en ville et développement durable</i>	25
<i>B – Habitat</i>	26
<i>C – Proximité et cadre de vie</i>	26
<i>D – Sécurité</i>	27
3 – Favoriser l'épanouissement de familles et accompagner les plus fragiles	28
<i>A – Petite enfance et Seniors</i>	28
<i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>	29
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	30
<i>A – Gestion foncière</i>	30
<i>B – Ressources humaines</i>	31



ÉDITO

Dans un contexte économique dégradé et incertain, l'équipe municipale a fait le choix de l'action pour construire le budget 2025.

L'ensemble de nos objectifs reste inchangé et la feuille de route du mandat n'a pas varié. La dette n'augmentera pas sur le mandat. Les taux de la taxe foncière qui devaient rester stables ont même diminué deux années consécutives, soit une baisse cumulée de 3 %. Concrètement, c'est 1 million d'euros de pouvoir d'achat rendu aux Lunévillois assujettis à la taxe foncière. L'année 2025 sera aussi marquée par un programme d'investissements soutenu de 9 millions d'euros afin de continuer toujours à proposer des services publics de qualité aux Lunévillois.

Ces objectifs sont atteints grâce à une gestion rigoureuse des dépenses publiques notamment des dépenses de fonctionnement.

L'année verra se concrétiser de grands projets avec la fin de la dépollution du site Fischer, la restauration de l'église Saint-Jacques et la réhabilitation de la résidence autonomie de Ménil. En 2025, l'accent sera mis sur le programme de voirie, le plus important du mandat, avec près de 2 millions d'euros engagés. Nous continuerons la végétalisation et la déminéralisation de l'espace public. La cour de l'école Capitaine Nicolas sera végétalisée et un îlot de fraîcheur sera créé rue de Metz.

Notre engagement en direction de l'animation se poursuivra ainsi que notre soutien au monde associatif sportif et socio-culturel, acteur majeur de lien et de cohésion au sein de la cité.

Concrètement, nous avons fixé un cap en début de mandat, nous nous y tenons !

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville

I.

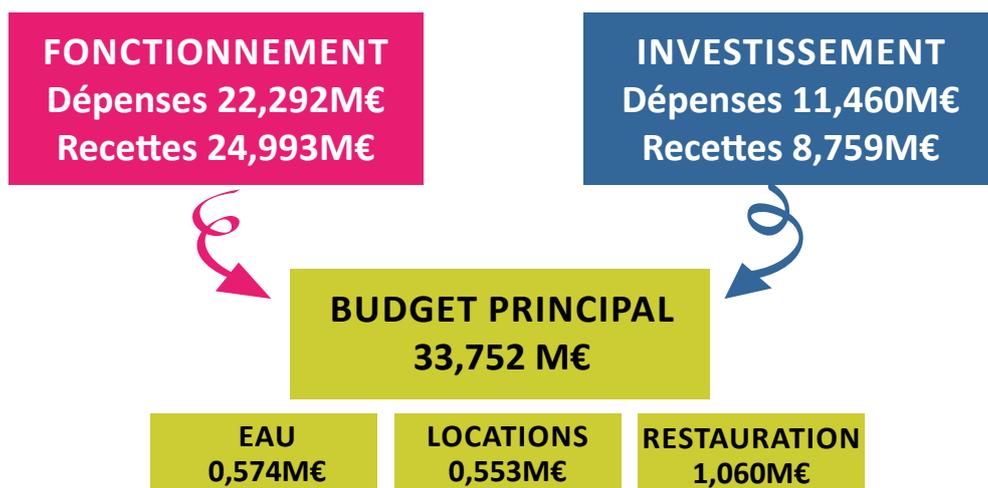
LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE





1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 est équilibré à hauteur de 37 879 450 €, 25 146 362 € en fonctionnement et 12 733 088 € en investissement. Si l'on s'intéresse uniquement aux mouvements réels, le budget primitif 2025 peut être résumé de la façon suivante :



Les orientations budgétaires débattues en novembre 2024 ont permis de dessiner une trajectoire financière qui s'appuie, comme depuis le début du mandat, sur la préservation d'un niveau d'autofinancement brut et net, une maîtrise des taux de fiscalité et un dynamisme du niveau d'investissement.

Les cadrages budgétaires annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif et économique en perpétuelle évolution.



2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2025 prévoit un niveau d'épargne quasiment stable à 2,701M€ (contre 2,756M€ en 2024). Cette consolidation du niveau d'épargne permet de financer un programme d'investissement de plus de 9,2M€ contre 8,4M€ en 2024, sans augmenter les taux de fiscalité, tout en maîtrisant l'encours de dette.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 11,447M€	Impôts et taxes 14,522M€
	Charges à caractère général 4,984M€	
	Autres charges de gestion courante 5,261M€	Dotations et participations 9,202M€
	Frais financiers 0,583M€	Autres produits de gestion courante 0,682M€
	Autres dépenses 0,016M€	Produits des services 0,431M€
	Épargne brute 2,701M€	Autres recettes 0,157M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 9,234M€	Épargne brute 2,701M€
	Capitale de dette 2,125M€	Emprunts 4,614M€
	Autres dépenses 0,101M€	Subventions 1,816M€
		FCTVA + taxe amén. 0,950M€
	Autres recettes 0,520M€	
	Cessions 0,859M€	



3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lunéville atteignent en 2025, une prévision à hauteur de 24 993 219 € en légère hausse de 2,29 % par rapport au budget primitif 2024.

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2025
013	Atténuation de Charges	231 665 €	-52,62%	109 765 €
70	Produits des services du domaine	399 390 €	7,94%	431 100 €
73	Impôts et taxes	2 278 021 €	-0,57%	2 265 021 €
731	Fiscalité Locale	12 018 500 €	1,98%	12 256 620 €
74	Dotations subventions et participations	8 954 422 €	2,76%	9 201 998 €
75	Autres produits de gestion courante	539 145 €	26,47%	681 865 €
77	Produits exceptionnels	12 000 €	290,42%	46 850 €
		24 433 143 €	2,29%	24 993 219 €

013 – Atténuation de Charges

La forte diminution est principalement due à la modification de nature comptable pour le remboursement des prestations de santé, demandée par la trésorerie. En effet, le remboursement a été budgétisé en 2025 sur la nature 75888 pour un montant de 130 000 €. Ce changement d'imputation explique en corolaire la forte progression du chapitre 75

70 – Produits des Services du Domaine

Dans le cadre de la délégation de service public d'exploitation du réseau de chaleur de la ville de Lunéville, une redevance d'occupation du domaine public sera versée à la municipalité, pour un montant de 55 000 €. Cette somme est calculée en fonction du nombre de kilomètres de réseau. Les autres recettes prévues restent globalement stables par rapport au budget 2024.

73 – Impôts et taxes

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir l'attribution de compensation qui reste stable à hauteur de 1 955 021 € et le fonds de Péréquation des Ressources

Communales et Intercommunales.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2024, la CCTLB a perçu 1 068 696 €. Sur cette somme, 763 696 € ont été redistribués aux communes membres, dont 286 362 € pour Lunéville.

731 – Fiscalité locale

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la commune.

Compte tenu des renseignements actuellement en notre possession, le produit 2024 des taxes locales devraient être de l'ordre 11,426 M€. Aussi, ce budget propose une légère augmentation pour se situer à 11 483 620 € (+0,5 %).

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 1,5 % en 2025. Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'augmenteront pas en 2025. Dans l'attente des bases définitives, l'hypothèse retenue d'augmentation de +0,5 % reste donc une option particulièrement prudente.

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec un produit global estimé à hauteur de 330 000 €.

Les recettes des droits de mutation (350 000 €), de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (53 000 €) et des droits de place (30 000 €) ont été estimées en fonction des réalisations prévisionnelles de 2024.

74 – Dotations-Subventions-Participations

Au niveau national, l'enveloppe de la DGF devrait se stabiliser au montant de 2024. Ainsi, il a été décidé de reconduire en 2025 les montants notifiés en 2024, exception faite pour la Dotation de Solidarité Rurale.

En effet, en 2024, la commune de Lunéville est rentrée dans la liste des communes zonées en France Ruralités Revitalisation. L'entrée en zone FRR va permettre à la ville de voir la DSR majorée de 30 % en 2025 par l'article 240 de la loi de Finances 2024. Ainsi, la DSR passera de 638 791 € en 2024 à 830 428€ en 2025.

	Notifié 2024	2025
Dotation forfaitaire :	3 095 542 €	3 095 542 €
Dotation de Solidarité Urbaine :	4 073 735 €	4 073 735 €
Dotation Nationale de Péréquation :	534 395 €	534 395 €
Dotation de Solidarité Rurale :	638 791 €	830 428 €
Total D.G.F.	8 342 463 €	8 534 100 €

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que l'attribution de compensation des taxes foncières. En 2024, dans l'attente du montant notifié, cette dernière est budgétisée au niveau de la réalisation 2024, soit 137 276 €.

La Ville de Lunéville a été reconnue Ville d'Art et d'Histoire, ce qui va lui permettre de recevoir une subvention de 30 000 €, et ainsi de financer les différents projets culturels et le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine, pour moitié.

On retrouve également 12 000 € pour subventionner le poste à mi-temps du Chargé de Coopération CTG (Convention Territoriale Globale).

75 – Autres Produits de Gestion Courante

Les produits exceptionnels comptabilisés en M14 sur le chapitre 77 se trouvent désormais en M57 sur le chapitre 75.

Par ailleurs, dans le cadre de la délégation de service public du réseau de chauffage urbain, il est prévu, contractuellement, que le délégataire rembourse à la Ville des frais de contrôle. La somme s'élève en 2025 à 40 000 €.

77 – Produits Exceptionnels

Suite à la réhabilitation de la résidence Ménil, il a été demandé un dégrèvement de la taxe foncière pour ce bien en 2024 ainsi qu'en 2025 pour la somme de 34 850 €.

042 - Les opérations d'ordre

Lors de la délibération du 13 juin 2024, il a été décidé de verser une subvention d'équipement au SDE 54 pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de Viller et de neutraliser la dotation d'amortissement afin de ne pas impacter le budget de fonctionnement.

Cependant, la subvention d'équipement ne sera versée qu'en 2025 et donc la dotation d'amortissement neutralisée également en 2025. Il faut donc prévoir les crédits en dépenses et en recettes. Cette écriture s'équilibre par le jeu des écritures comptables.

B – Les dépenses de fonctionnement

Dans le contexte économique et politique tourmenté, la Ville de Lunéville a su maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement malgré une masse salariale et des charges financières qui continuent d'augmenter.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 146 362 € contre 24 433 143 € en 2024. Les écritures réelles sont en hausse de 2,8 % soit 22 291 780 € contre 21 676 827 € en 2024.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2025
011	Charges à caractère général	4 803 955 €	3.76%	4 984 484 €
012	Charges de personnel	11 052 132 €	3.57%	11 446 876 €
014	Atténuation de produits	0 €	NS	200 €
65	Autres charges de gestion courante	5 274 697 €	-0.26%	5 260 857 €
66	Charges financières	536 843 €	8.63%	583 163 €
67	Charges exceptionnelles	7 200 €	-13.89%	6 200 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	2 000 €	NS	10 000 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	21 676 827 €	2.84%	22 291 780 €
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	1 144 271 €	-21.73%	895 607 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 612 044 €	21.52%	1 958 975 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	2 756 316 €	3.57%	2 854 583 €
		24 433 143 €	2.92%	25 146 362 €

011 – Charges à caractère général

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à caractère général » s'élèvent à 4 984 484 € contre 4 803 955 € en 2024.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le poste 60612 « Electricité » : ce poste est en diminution de 13,2 % entre 2024 et 2025 soit - 55 200 € entre 2023 et 2024 grâce notamment au passage à l'éclairage LED dans les différents sites de la Ville de Lunéville.
- Le poste 60613 « Gaz » passe de 346 700 € à 169 400 € (- 42,25 %) avec le raccordement d'une trentaine de bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain, le poste « consommation de chauffage urbain » progresse de son côté de 30 000 €. Il convient de noter que sans le raccordement au chauffage urbain, la facture de gaz se serait envolée en 2025 puisque la Ville bénéficiait encore en 2024 des tarifs 2020.
- Le poste 6068 « Autres achats non stockés » est en hausse de 13 000 € pour permettre le bon fonctionnement du service balayage mécanique et ainsi poursuivre le plan propreté mis en place au début du mandat.
- Le poste 611 « Contrat de prestations de services » évolue peu mais dans le détail on note une augmentation de 72 000 € soit 150 000 € à l'année sur le traitement des déchets, due notamment aux dépôts sauvages qui sont ramassés chaque semaine par les équipes de voirie. On note par ailleurs une diminution de 55 000 € sur la consommation d'électricité sur l'éclairage public due notamment à la poursuite de l'extinction de l'éclairage public la nuit et le passage en LED.
- Le poste 615232 « Entretien des réseaux » progresse de 17 000 € pour inclure une prestation de faucardage du canal des Bosquets afin d'en garantir l'état. La dernière opération de ce type date de 2019.

■ Le poste 6135 « Locations mobilières » diminue de 12 000 € puisqu'il est désormais envisagé d'acheter les tableaux numériques dans les écoles plutôt que de recourir à la location.

■ Le poste 6156 « Maintenance » est en augmentation de 327 000 € puisqu'il intègre désormais la redevance relative à l'investissement dans le réseau de chauffage urbain.

■ Le poste 6247 « Transports collectifs » est en augmentation de 21 000 € suite à l'augmentation des tarifs du nouveau marché de transport scolaire (écoles élémentaires / collèges / lycées).

■ La redevance d'eaux pluviales versée à la CCTLB estimée à 583 000 € en 2024 se monte désormais à 650 000 € en se référant à celle notifiée cette année soit une augmentation de 67 000 €.

012 - Charges de Personnel

Les charges de personnel de la Ville de Lunéville augmentent d'environ 3,57 % soit près de 400 000 €. Cette augmentation est due :

■ Au développement de l'offre et de la qualité de service, avec plusieurs recrutements pris en compte dans la construction budgétaire, en année pleine (animateur Ville d'Art et d'Histoire, manager du commerce, accueil France Services, postes à la voirie pour lutter contre le dépôt sauvage, coordonnateur Convention Territoriale Globale) ou comme création de postes (préventeur) ;

■ Au Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 à 1,5 % d'augmentation en fin d'année ;

■ L'augmentation probable de 4 points de la part patronale des cotisations retraite.

65 - Autres Charges de Gestion Courante :

Le montant des charges de gestion courante est relativement stable par rapport au BP 2024.

66 - Charges Financières :

Ce chapitre est en augmentation de 46 320 € par rapport à 2024. La Ville de Lunéville possède actuellement 26,16 % de prêt à taux variable. Même si les taux variables ont tendance à baisser depuis quelques mois, ils restent plus élevés par rapport à 2024.

L'épargne brute de la Ville est quasiment stable en 2025, passant de 2 756 315 € en 2024 à 2 701 439 € en 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 614 952 € entre 2024 et 2025 contre 560 076 € pour les recettes réelles de fonctionnement.



4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été budgétées pour 12 733 088 €, dont 8 758 506 € de recettes réelles d'investissement.

Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant
024	Produits des Cessions	6.74%	858 510 €
10	Dotations et fonds divers	7.46%	950 000 €
13	Subventions d'investissement Dont Amendes de Police : 130 000 €	15,28%	1 945 728 €
16	Emprunts et dettes assimilés	36,24%	4 614 021 €
165	Dépôts & Cautionnements	0.05%	6 500 €
16876	EPFGE - Rue de Metz	2,94%	374 500 €
27	Autres immobilisations financières	0.07%	9 247 €
	Sous-Total Recettes Réelles	68.79%	8 758 506 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement (ordre)	7.03%	895 607 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	15.38%	1 958 975 €
041	Avances sur Commandes	8.80%	1 120 000 €
	Sous-Total Recettes d'Ordre	31,21%	3 974 583 €
	TOTAL		12 733 088 €

024 - Produits des Cessions

858 510 € ont été inscrits en 2025 en produits de cessions. Il s'agit de l'échange de terrain entre la ville et l'armée afin de permettre l'extension du 53^{ème} RT. Cet échange s'analyse comptablement comme une opération de cession, suivie d'une acquisition.

13 - Dotations et fonds divers

Au vu de l'important programme d'investissement de 2024, il a été budgétisé 900 000 € de FCTVA contre 670 000 € en 2024.

La taxe d'aménagement est, quant à elle, budgétée à hauteur de 50 000 €.

13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici des subventions perçues et déjà notifiées par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-dessous :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
DRAC Eglise St-Jacques	818 098 €
S/S Total 1321	818 098 €
Région Eglise St-Jacques	649 088 €
Région maitrise conso eau	10 000 €
Région Parking Frères Heckler	18 750 €
Région Ecole du quai	18 235 €
S/S Total 1322	696 073 €
SDE 54 -CEE	500 €
Agence de l'eau-maitrise conso eau	10 000 €
Agence de l'eau -parking Frères Heckler	21 456 €
S/S Total 1328	31 956 €
DSIL-Eglise Saint-Jacques	269 600 €
S/S Total 1328	269 600 €
Amendes de Police	130 000 €
S/S Total 1345	130 000 €
	1 945 728 €

16 - Emprunts et dettes assimilés

Afin de pouvoir mener nos projets 2025, un emprunt d'équilibre de 4 614 021 € est inscrit au budget. Cette somme sera réduite lors de l'adoption du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs.

Par ailleurs, 374 500 € sont inscrits au compte 16876 dans le cadre de l'acquisition en annuités à l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est permettant l'aménagement d'un îlot de fraîcheur rue de Metz.

27 - Autres immobilisations financières

La somme de 9 247 €, inscrite au compte 274, correspond à la dernière année de remboursement par la CCTLB de l'avance relative aux travaux d'assainissement des rues de la République et Banaudon.

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont été budgétées pour 11 459 945 € en 2025 contre 10 574 498 € en 2024.

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2024
164 + 16818	Remboursement d'Emprunts	18,54%	2 124 815 €
16876	Rue de Metz	0,82%	94 500 €
165	Cautions	0,06%	6 500 €
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0,11%	12 500 €
204	Subvention d'Equipelement	4,73%	542 500 €
21	Immobilisations corporelles	21,83%	2 502 030 €
23	Immobilisations en cours Hors Op.	23,36%	2 677 100 €
Op. 2203	Eglise ST Jacques	25,31%	2 900 000 €
Op. 2401	Rue de Viller	5,24%	600 000 €
TOTAL			10 574 499 €

Les comptes 16 mobilisent 2 225 815 €.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES

1641 - Emprunts Bancaires	2 117 145 €
165 - Cautions	6 500 €
16818 - Emprunts C.A.F	7 670 €
16876 – EPFGE (Rue de Metz)	94 500 €
TOTAL	2 225 815 €

Pour le chapitre 16, il apparait, en plus des remboursements en capital de la dette de la Ville, le remboursement pour l'acquisition en annuités du 1-3 rue de Metz pour 94 500 €.

Le compte 20 mobilise 12 500 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2051 - Acq. de Logiciels Informatique	12 500 €
TOTAL GENERAL	12 500 €

Le compte 204 mobilise 542 500 €.

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

20421 - Subv.terrasses / sports	22 500 €
20422 - Subv. équipement CCAS (Ménil)	500 000 €
20422 - Subvention OPAH-RU	20 000 €
TOTAL GENERAL	542 500 €

En 2025, la Ville versera la dernière tranche de subvention d'équipement de 500 000 € pour contribuer aux travaux de rénovation de la résidence Ménil.

Une enveloppe de 20 000 € sera consacrée au financement des premières opérations de l'OPAH-RU qui devrait être signée en lien avec la CCTLB au premier semestre 2025.

Enfin, une enveloppe de 22 500 € est prévue pour le renouvellement des terrasses et pour aider les clubs sportifs dans leurs achats d'équipements, notamment les clubs de roller et de judo.

Les Immobilisations Corporelles (chapitre 21) s'élèvent en 2025 à 2 502 030 €.

Il a été budgétisé la somme de 372 330 € pour l'acquisition du terrain à l'armée. Il est rappelé que c'est un échange de terrain entre la Ville et l'armée et que cette opération se comptabilise comme une opération de cession d'un côté et d'acquisition de l'autre. La Ville recevra, à ce titre, une soulte pour la vente de son terrain, dans la mesure où la valeur de vente établie par les domaines est supérieure à celle du terrain de l'armée.

Par ailleurs, la ville a budgétisé sur ce chapitre :

Pour le sport

- 50 000 € pour les tribunes du rugby
- 20 000 € pour le revêtement du city stade
- 38 000 € pour la toiture du club house du tennis
- 15 000 € pour les différents travaux des bâtiments sportifs

Pour les écoles

- 10 000 € pour les fenêtres de l'école René Haby
- 77 000 € pour la réfection des toilettes de l'école Hubert-Monnais
- 11 000 € pour la porte d'entrée et les rideaux de l'école Villebois Mareuil
- 6 000 € pour les fenêtres de l'école du Quai
- 62 000 € pour les fenêtres et la réfection du hall de l'école Urbain
- 7 000 € pour la sécurisation des écoles
- 30 000 € pour les travaux d'urgence

Pour les différents bâtiments publics

- 10 000 € pour les travaux du CTM
- 39 000 € pour l'Hôtel de Ville
- 5 000 € pour la purge de la façade de la Maison des Associations
- 5 000 € pour la reprise d'égoûts dans les Epis
- 2 000 € pour le bâtiment du cimetière
- 6 000 € pour les travaux imprévus du centre administratif et faïenceries
- 350 000 € de travaux de performance énergétique
- 40 000 € pour l'accessibilité des bâtiments publics
- 20 000 € pour la clôture et le remplacement du châssis à la crèche
- 374 500 € pour l'acquisition du bâtiment 1-3 rue de Metz
- 20 000 € pour les logements privés de la Ville
- 20 000 € pour les travaux du commissariat
- 12 000 € pour les travaux des espaces verts
- 9 000 € d'acquisition de mobiliers dont 4 000 € dans les écoles

Pour l'informatique

- 30 000 € pour la mise en place de la sécurisation du réseau
- 7 000 € de travaux réseau informatique
- 25 000 € pour la vidéoprotection dont 15 000 € de matériel
- 20 000 € pour l'achat de matériel informatique pour la mairie
- 20 000 € pour l'achat de matériel informatique pour les écoles

Pour les bâtiments culturels

- 20 500 € pour la mise en sécurité et la porte de la scène du Théâtre
- 10 000 € pour la purge de l'Hôtel Abbatial

Pour la voirie

- 100 000 € pour les travaux divers de voirie
- 100 000 € pour l'enfouissement des réseaux rue de Viller
- 60 000 € de signalisation VRD
- 3 000 € d'extension de réseaux
- 20 000 € réseaux eaux pluviales
- 30 000 € de remplacement de poteaux incendie
- 10 000 € de matériaux de voirie
- 65 000 € de mobiliers urbains
- 35 000 € pour les lisses métalliques place Léopold
- 100 000 € pour Léo Lagrange concernant le FREDON
- 50 000 € pour l'acquisition de matériel de voirie

Pour le bâtiment

- 10 000 € de gros outillage
- 80 000 € pour les investissements sur le réseau de chauffage
- 7 500 € de matériaux de sécurité

Divers

- 23 000 € de matériaux pour la logistique (stands, tables, bancs)
- 10 000 € de matériels de sport (filets, tapis, buts...)
- 100 000 € pour l'aménagement d'une piste vélo-école végétalisée devant Léo Lagrange
- 5 000 € de gilets pare-balles pour la Police Municipale
- 25 000 € pour des tondeuses, pompes, aspirateurs à feuilles pour les Espaces Verts
- 4 000 € pour acquisition de défibrillateurs
- 31 000 € de divers matériels pour les différents services

Les immobilisations en cours (chapitre 23) ont été budgétisées à hauteur de 6 177 100 €.

- 300 000 € pour l'aménagement des berges de la Meurthe
- 344 000 € pour 1-3 rue de Metz (144 000 € pour la démolition et 200 000 € pour l'aménagement)
- 2 900 000 € pour l'Eglise Saint-Jacques (Tranches 2 et 3)
- 600 000 € pour la rue de Viller
- 1 000 000 € pour les chaussées, goudronnage, et trottoirs
- 45 000 € pour les réfections de ponts
- 20 000 € pour les travaux de génie civil
- 50 000 € pour la végétalisation des cours d'écoles
- 290 000 € pour le jalonnement dynamique
- Marché éclairage public :
 - 30 000 € pour les sinistres
 - 528 000 € pour le passage en LED
 - 70 100 € pour les illuminations festives



5 - LES BUDGETS ANNEXES

A – Eau

Le budget de l'eau 2025 s'équilibre en fonctionnement à 435 000 € et en investissement à 546 582 €.

Ce budget reste constant aux années antérieures avec le maintien de la surtaxe d'eau à hauteur de 0,45 € HT/M³.

160 000 € HT de travaux divers sur réseau et 40 000 € HT de travaux sur la station d'eau sont prévus sur 2025.

L'emprunt d'équilibre est de **165 087 €**.

B – Locations

En termes de fonctionnement, peu de changements par rapport à l'an passé. Ce budget s'auto-équilibre, sans participation du budget principal. Il est prévu, pour 2025, un certain nombre de travaux :

- 6 000 € pour le ponçage et la vitrification du sol de la salle de l'Ecureuil
- 24 000 € pour l'étanchéité de la toiture de la salle du Réservoir
- 6 000 € pour les fenêtres de l'école de la 2^{ème} Chance aux Faïenceries
- 35 000 € pour la réfection de la toiture de l'UDAF
- 31 500 € pour les chaises du Salon des Halles

Ce budget ne nécessite pas en 2025 d'emprunt d'équilibre.

C – Restauration Municipale

Concernant le fonctionnement, on note une augmentation pour l'alimentation de 50 000 € par rapport à 2024 compensée pour moitié par la baisse des fluides.

Concernant les charges de personnel, on passe de 410 250 € en 2024 à 397 570 € en 2025 suite à une réorganisation du personnel de la cuisine.

La participation du budget principal sur le budget restauration passe de 575 921 € en 2024 à 561 477 € en 2025.

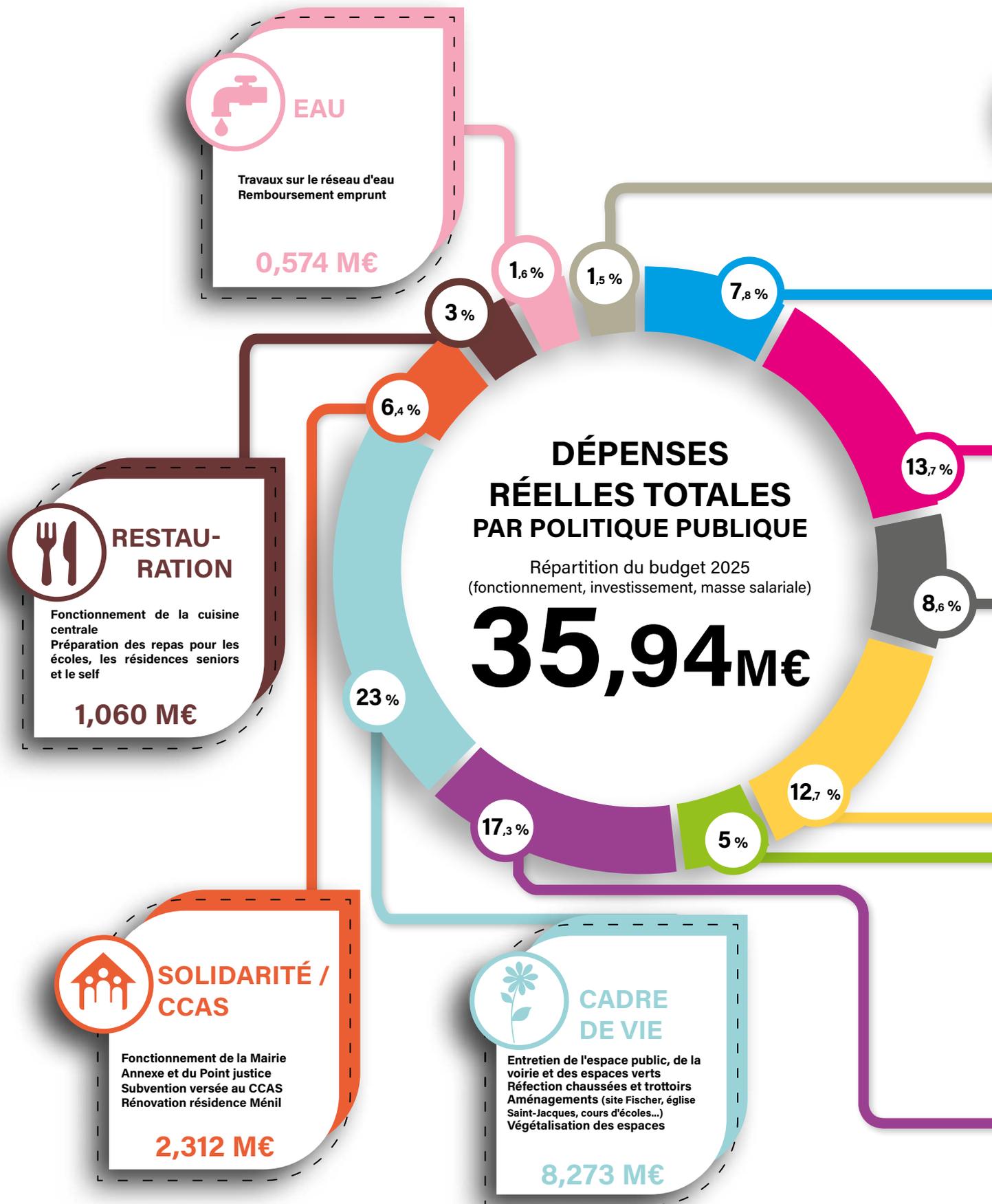
25 000 € de travaux et 30 000 € d'acquisition de matériels sont prévus en investissement.

II.

LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE



BUDGET 2025





LOCATIONS

Fonctionnement et entretien
des salles municipales et locaux
assujettis à TVA

0,553 M€



OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement des emprunts

2,810 M€



ADMINI- STRATION

Fonctionnement administratif de la
collectivité
Services de la mairie
Fournitures et équipements

4,919 M€



BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou
construction de bâtiments
Rénovation énergétique
Accessibilité ou mise aux normes
Fluides

3,087 M€



AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles
Rénovations et constructions pour
les écoles
Dispositifs jeunesse

4,342 M€



SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre
Entretien et rénovation des
équipements sportifs et culturels
Organisation de manifestations
festives, sportives et culturelles
Subventions aux associations

6,215 M€



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des
personnes par la Police Municipale
Vidéoprotection
Subvention au SDIS 54

1,790 M€



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

Consciente d'évoluer dans un environnement architectural et patrimonial remarquable, notre Municipalité s'emploie à le valoriser et le préserver.

L'équipe municipale s'emploie aussi à promouvoir toutes les actions et les initiatives en direction du commerce, de la culture, de l'animation, du sport, de la jeunesse et de l'enseignement.

À Lunéville, les équipements et la programmation culturelle sont de qualité. La Municipalité travaille encore à les améliorer. Elle densifie et diversifie également les animations afin que Lunéville soit animée tout au long de l'année.

Lunéville veille aussi à assurer aux sportifs une pratique dans des structures et des complexes sportifs entretenus et rénovés. Précieux soutien de la ville et véritable acteur de lien social et de cohésion, notre Municipalité est aux côtés du monde associatif.

La Ville veille aussi à accueillir les tout-petits et les enfants scolarisés dans les meilleures conditions.

A – Commerce

En 2025, la Ville de Lunéville va poursuivre ses actions visant à dynamiser le commerce local en lien avec notre Manager du Commerce qui est désormais intégré à l'effectif municipal. La pérennisation de ce poste malgré la fin des financements de la Chambre de Commerce et de la Banque des Territoires constitue un engagement fort de l'équipe municipale pour les commerçants lunévillois.

Depuis son arrivée, il a accompagné l'ensemble du tissu commerçant. Il est le garant d'une meilleure synergie entre les animations municipales et les actions portées par l'Office du Commerce qui bénéficiera, cette année encore, d'une subvention de **10K€**.

Dans le cadre de la lutte contre la vacance commerciale, il sera chargé, particulièrement en 2025, d'accompagner les gérants faisant valoir leur droit à la retraite dans la reprise de leur activité. Il continuera, par ailleurs, à mettre en relation les porteurs de projets et les propriétaires de cellules commerciales vacantes.

Le soutien au commerce local passe aussi par la pérennisation du dispositif des chèques-cadeaux via le CGOS à destination du personnel municipal avec une enveloppe de **31K€**. Cette action sociale permet également de soutenir les agents dans cette période sociale compliquée.

B – Culture et animations

La Municipalité souhaite poursuivre une politique culturelle dynamique en s'appuyant sur le tissu associatif local qui bénéficiera d'une enveloppe de subvention totale de **141K€**. Une étude est en cours sur le bâtiment mis à leur disposition pour renforcer son efficacité énergétique.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Le festival « Scènes en Selle », pour sa 5^{ème} édition, a séduit de nouveaux partenaires institutionnels ce qui a permis la densification de la programmation ainsi que son ancrage sur le territoire. Il sera reconduit pour une 6^{ème} édition avec un coût pour la Ville de **34K€** complété d'un appui technique des services. Le Théâtre de Lunéville abondera pour sa part le budget de **50K€**.

Le service « Fêtes et Manifestations » qui dispose d'une enveloppe de **211K€** continuera de programmer l'ensemble des animations qui font désormais partie du patrimoine lunévillois : Les dimanches près du kiosque, les animations en terrasse, le concert d'été, le 13 juillet,...

Pour compléter ce dispositif, le service des Affaires Culturelles se verra, cette année, dotée d'une enveloppe de **39K€** pour organiser de nouvelles manifestations culturelles dans l'espace public notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire. Ainsi, un projet patrimonial collaboratif sera porté en mai 2025 afin de réaliser avec l'artiste Olivier Grossetête une construction monumentale à l'échelle 1/5^{ème} de l'Eglise Saint-Jacques par les habitants, avec du carton. Pour financer ces actions, la DRAC apportera son soutien à hauteur de **30K€**.

L'Hôtel Abbatial dispose d'une enveloppe de **33K€** afin d'accueillir dans son espace d'exposition temporaire une nouvelle exposition dénommée « Voyage en Italie » du 4 avril au 2 novembre 2025.

La Ville maintiendra au niveau de 2024 son soutien au Théâtre de Lunéville à hauteur de **747K€**. Par ailleurs, la Ville continuera d'investir dans ce bâtiment emblématique de notre Ville à hauteur de **63K€**.

Les interventions sur le corps central de l'Eglise Saint-Jacques arrivant à leur terme, une nouvelle phase de travaux qui concernera les tours Ouest et Est aura lieu en 2025 pour un montant de **2,9 M€**. Ces travaux sont possibles grâce aux financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est pour **818K€**, de la Région Grand-Est pour **649K€** et de **269 K€** pour le DSIL.

C – Sports et Jeunesse

La Ville poursuivra son soutien aux associations sportives lunévilloises particulièrement mises en lumière à l'occasion des derniers Jeux Olympiques avec le versement de subventions de fonctionnement pour un montant global de **176K€**.

Parallèlement, la Ville soutiendra les projets d'équipement des clubs en participant à l'achat de matériels (sol pour le club de Roller et tatamis pour le judo avec une enveloppe de **20K€**) ou en aménageant les lieux de pratique (installation d'une tribune pour le club de rugby pour **50K€**).

Chantiers « argent de poche », bourse au permis de conduire, tickets jeunes, bal de fin d'année des terminales, manifestation « e-sport », Lun'évil, jardin des jeux seront tous reconduits pour un budget « jeunesse » global de l'ordre de **54K€**.

En 2025, un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes sera créé par le service Jeunesse dans le foyer Stanislas. Les jeunes pourront ainsi disposer d'un espace dédié en centre ancien. Il sera aussi ouvert à la prévention et aux autres acteurs associatifs investis dans le réseau ado.

D – Enseignement

Globalement, la Ville consacre 12 % de son budget aux écoles et à la jeunesse.

Comme chaque année, sont inscrits **20K€** de crédits qui sont fléchés pour poursuivre l'action municipale en faveur de l'équipement numérique des écoles.

Parallèlement, près de **203K€** seront affectés aux travaux dans les bâtiments scolaires, dont **77K€** pour l'école Hubert-Monnais et **62K€** à l'école Urbain.

Les crédits relatifs aux fournitures scolaires se montent en 2025 à **59K€**, ceux consacrés aux projets pédagogiques dans les écoles se montent, quant à eux, à **25K€**.

L'enveloppe dédiée au transport scolaire se monte désormais à **200K€**. Elle est en augmentation de **22K€** par rapport à l'année dernière suite à l'augmentation subie des prix du marché et malgré la suppression de lignes avec la mise en place des vélobus.

Le repas proposé aux enfants dans les cantines municipales est parfois le seul repas équilibré de la journée, c'est pourquoi les tarifs municipaux ont été maintenus en 2024 après avoir été diminués de 11 % en 2020.

Néanmoins, l'inflation touche également le coût des denrées alimentaires dont l'enveloppe se monte désormais à **450K€** contre **400K€** en 2024. La subvention au budget annexe reste stable à **561K€** car la progression du prix des denrées est compensée par une diminution des fluides et de la masse salariale suite à une réorganisation des équipes.



2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Attentive à la gestion et à la préservation des ressources, la ville engage des chantiers responsables et aménage durablement.

La création d'un réseau de chaleur, la végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation des sols, la dépollution du site Fischer, la création de nombreux espaces végétalisés partagés, la rénovation thermique des bâtiments publics et la poursuite du plan de « mesures responsables » répondent à ces préoccupations.

Offrir un habitat de qualité et accompagner les plus fragiles dans une ville accessible et tranquille participe aussi à l'amélioration du cadre de vie.

A – Nature en ville et développement durable

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion de l'éclairage public, signé le 1er janvier 2024, le renouvellement des luminaires se poursuit afin d'atteindre 100 % d'éclairage LED en 2027. En 2025, ce sont plus de 528K€ qui seront investis pour les travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Le programme de rénovation thermique des bâtiments se poursuivra dans l'ensemble des bâtiments municipaux. En 2025, le programme de renouvellement des fenêtres au théâtre, dans les écoles, dans les bâtiments sportifs et à l'hôtel de Ville se poursuivra, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et des travaux d'isolation thermique. Pour toutes ces opérations, une enveloppe de 350K€ est réservée dans le budget 2025.

Parallèlement, l'année 2025 sera l'occasion de tirer un bilan de la première saison de chauffe après la mise en service du réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie 100 % Biomasse. Pour rappel, cet investissement, porté par le délégataire, représente plus de **22M€**. Les travaux ont été effectués majoritairement par des entreprises locales et ont permis de soutenir notre tissu économique avec des emplois à la clé.

Enfin, **300K€** sont prévus pour mener une étude visant à créer un chemin le long des berges de la Meurthe afin de proposer un lieu de balade en pleine nature tout en favorisant la biodiversité à cet endroit.

B – Habitat

L'EPFGE a retenu un maître d'œuvre pour la déconstruction des immeubles 1-3 rue de Metz qui aura lieu dans le courant de l'année 2024. Les services de l'UDAP ont donné leur accord pour aménager, en lieu et place de ces bâtiments, un îlot de fraîcheur à l'horizon 2025. Dans ce cadre, la Ville, fera l'acquisition, en annuités, de l'emprise foncière auprès de l'EPFGE et prendra en charge 20 % des travaux de démolition pour un montant de **144K€**. Ces travaux, qui ont débuté cet hiver avec la déconnexion des réseaux, se poursuivront sur le premier semestre 2025. Cet espace fera ensuite l'objet d'un aménagement paysager avec une enveloppe de **200K€** dédiée à cet effet.

Les travaux de reconversion de la friche Fischer ont débuté en octobre 2024 et se poursuivront sur la partie Sud du terrain au premier semestre 2025. Aucun crédit spécifique n'est inscrit au BP 2025 dans la mesure où l'ensemble de l'opération a été budgété en 2024 et que les crédits nécessaires seront reportés tant en dépenses qu'en recettes.

L'année 2025 concrétisera également la mise en œuvre d'un nouvel OPAH-RU en lien avec la CCTLB. L'étude pré-opérationnelle est désormais terminée et la convention est en cours de rédaction. **20K€** de crédits sont prévus pour subventionner les premières opérations de rénovation de l'habitat.

La lutte contre le mal-logement se poursuivra dans le cadre de l'activité du service communal d'Hygiène et de Santé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne. Pour cela, la Ville bénéficie d'une Dotation Générale de Décentralisation qui se monte à **63K€**.

C – Proximité et cadre de vie

L'équipe municipale s'est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat puisque la Ville dispose de 60 km de voirie dont la durée de vie est estimée à 20 ans. En procédant de la sorte, la municipalité s'assure d'un entretien optimal de son réseau.

En 2025, une enveloppe globale de **1M€** est prévue pour poursuivre la reprise des voiries dans tous les quartiers de la Ville.

La rue de Viller, qui a fait l'objet d'une concertation auprès des riverains afin de recueillir leurs propositions, est en travaux depuis l'automne 2024. Les travaux d'aménagement et de végétalisation vont se poursuivre en 2025 avec une deuxième tranche de **600K€**.

D – Sécurité

L'effort financier de la Ville pour assurer la sécurité de la Ville passe d'abord par l'équipe de la Police Municipale qui dispose d'un budget annuel de **362K€**, masse salariale comprise. Leur action sera, en 2025, concentrée plus particulièrement sur la sécurité routière, les sorties d'écoles et la lutte contre les dépôts sauvages.

En ce qui concerne l'équipement des policiers municipaux, les crédits 2025 seront fléchés vers le remplacement de l'intégralité des gilets pare-balles.

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe de **37K€** sera dédiée à la maintenance du dispositif actuel. **20K€** seront dédiés aux travaux dans le Commissariat de Police.

Enfin, la Ville participe à hauteur de **1,4M€** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.



3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

La Ville, en lien avec son centre communal d'action sociale, prend en charge et accompagne les plus fragiles au quotidien. La Municipalité porte les actions sociales et éducatives en direction des familles et des enfants.

La mairie annexe via « France Services » et les associations de quartiers sont aussi deux vecteurs d'accompagnement majeurs dans les quartiers prioritaires. La Politique de la Ville et les actions qu'elle porte participent aussi à cet accompagnement.

A – Petite enfance et Seniors

Les orientations de ces politiques publiques portées par le CCAS de la Ville de Lunéville seront développées dans le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif de l'établissement.

On notera que pour le financement du CCAS, qui constitue le bras armé de la politique sociale de la municipalité, la Ville attribuera une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2024, à hauteur de **1,425M€**.

2025 verra l'achèvement des travaux de la résidence Ménil. Pour rappel, ce projet d'environ **5M€**, financé notamment par la CARSAT et la Ville de Lunéville à hauteur de **1,5M€** en 3 ans, vise à reprendre entièrement l'enveloppe thermique du bâtiment et propose une nouvelle offre avec des appartements plus spacieux et des prestations de qualité.

B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

La Ville de Lunéville poursuivra son soutien au Dispositif de Réussite Éducative qui continuera ses actions éducatives et sociales transversales à destination des enfants et des familles. Pour cela, une enveloppe de **14K€** est inscrite au budget 2025.

Le nouveau Contrat de Ville qui couvre la période 2024/2030 a été signé en mars dernier après une période de concertation fructueuse. Les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville restent :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Ce dispositif permet un soutien financier et apporte aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. En 2025, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de **90K€**, complétée par des crédits municipaux à hauteur de **15K€** serviront à financer des projets relatifs à des objectifs en cours de définition.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2024 pour une attribution des subventions en mars 2025 dans le respect des orientations définies dans le nouveau Contrat de Ville de Lunéville.

Pour conclure, il convient de préciser que globalement, le soutien municipal aux associations œuvrant dans le champ social se monte à **116K€**.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de l'action publique suppose de disposer d'une administration moderne au service des usagers dans une ambiance de travail sereine.

La formation et l'accompagnement des agents ainsi que le développement des services dématérialisés y contribuent.

La bonne gestion des recettes issues du patrimoine municipal contribue aussi à une administration efficiente.

A – Gestion foncière

La gestion active du patrimoine de la Ville est un enjeu budgétaire important. Une politique d'optimisation permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) en fonction de l'usage et de l'intérêt financier.

Dans le cadre de l'offre locative de la Ville, une enveloppe d'investissement, mise en œuvre en 2024, dédiée à la remise en l'état du parc immobilier mis en location par la Ville sera pérennisée à hauteur de **20K€**.

Globalement, les recettes issues du patrimoine municipal représentent **414K€**.

L'échange de terrain dans le cadre de la dépollution du site Fisher et sa mise à disposition à l'Armée dans le courant de 2025 fera l'objet d'écritures comptables au budget sous forme d'enveloppes d'acquisition et de cessions en fonction d'un coût au mètre carré évalué par la Direction des Domaines.

Concrètement, la cession à l'armée est valorisée au chapitre 024 à hauteur de **859K€** et l'acquisition au chapitre 21 pour un montant de **372K€**.

B – Ressources humaines

Après avoir franchi la barre des **10 M€** en 2023, les charges de personnel et assimilées (chapitre 012) ont dépassé **11M€** au BP 2024 et sont inscrites à près de **11,5M€** au BP 2025.

Les revalorisations successives du point d'indice (3,5 et 1,5 %) et les mesures catégorielles décidées par l'Etat afin de soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux pèsent sur le budget communal. Par ailleurs, la Ville a décidé de créer un certain nombre de postes pour garantir sa qualité de service et préserver le bien-être de ses agents : animateur Ville d'Art et d'Histoire, manager du commerce, accueil France Services, postes à la voirie pour lutter contre le dépôt sauvage, préventeur et coordinateur CTG.

Malgré ce contexte, et après avoir versé la prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat en 2023, l'ensemble des prestations sociales pour les agents est reconduit avec une enveloppe globale de **334K€**.



Ville de
LUNÉVILLE



France services

Cabinet du Maire

03 83 76 23 17

cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale

03 83 76 23 43

secretariat-general@mairie-luneville.fr